



# COMMISSION DEPARTEMENTALE DES ARBITRES

## Procès-Verbal n°06 Réunion Plénière

Réunion du : **Mardi 8 novembre 2022**

À : **19h00**

Présidence : **BOUREAU Cyril**

### Présentiel :

**CDA : Michel ALEXANDRE - Bruno CHARETTE - José CAUDMONT -  
Patrick FAUTRAD - Florian GONCALVES - Christophe JOLY - Thierry  
WILLIG**

### Présents :

**ETDA : Romain BOUGET**

**Visioconférence : Bernard COTY - Christophe COURET - Jérémy  
FLEUREAUD - Olivier GONCALVES - Michel MOMBOISSE**

### Excusés :

**Yann BODENES – Camille DAAS – Cédric DERVEAUX – Pierre  
HOLLECKER – Karim MESSISHA – Jean REDAUD**

### MODALITES DE RECOURS

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions de la Commission Départementale des Arbitres peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois). Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs ;  
L'appel est adressé à la Commission Départementale d'Appel Disciplinaire et Règlementaire par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.  
Le non-respect de ces formalités, entraîne l'irrecevabilité de l'appel.
2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.
3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (47 €)
4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond



## NECROLOGIE

C'est avec une très grande tristesse que nous avons appris le décès de la mère de M. BARDE Joffrey, arbitre de District.

En cette pénible circonstance le Président, les membres de la Commission, lui présentent ainsi qu'à sa famille leurs plus sincères condoléances.

## FORMATION INITIALE EN ARBITRAGE :

Les Samedis 19, 26 novembre et 03, 10 décembre 2022 à MOUTONNE

Du 13 au 16 Février 2022 à ROQUEBRUNE SUR ARGENS

Inscriptions auprès de l'IR2F – Ligue de Méditerranée à AIX EN PROVENCE.

## CONTACTS CDA :

Le seul N° pour joindre le **Secrétaire de la CDA** et dans des créneaux horaires raisonnables, est le **06.89.73.17.80.**

### Désignations :

Pour cette saison, la prise de contact entre les arbitres et les désignations devront se faire en respectant les directives suivantes :

**Du lundi au Vendredi 17h00 : UNIQUEMENT par mail à [cda@var.fff.fr](mailto:cda@var.fff.fr)**

**Du Vendredi 17h00 au Dimanche 18h00 : par téléphone au 06 30 93 82 82**

**Ce numéro est actif UNIQUEMENT sur le créneau ci-dessus.**

## ORDRE DU JOUR :

### Section Administrative :

#### a) Suivi du courrier :

Le traitement des courriels reçus par la CDA est réalisé chaque jour avec transmission aux différents interlocuteurs pour réponse.

**La CDA rappelle que l'ensemble des correspondances doivent être adressées par mail via la messagerie officielle au secrétariat à [secretariat@var.fff.fr](mailto:secretariat@var.fff.fr) avec copie sur le mail de la CDA à l'adresse [cda@var.fff.fr](mailto:cda@var.fff.fr) et non pas sur lesboites mails personnelles des membres de la CDA.**



## District du Var de Football

### b) Point sur les renouvellements :

Désignables	 <b>1</b>	 <b>10</b>	 <b>30</b>	 <b>191</b>	<b>232</b>
Non Désignables	 <b>1</b>	 <b>1</b>	 <b>18</b>		<b>20</b>

### c) Point sur les frais impayés :

Après échange avec le service comptabilité du District et afin d'être en conformité avec les obligations légales, la CDA va transmettre le mercredi 09 novembre 2022, à l'ensemble des arbitres de District le document « Frais Impayés » qui devra désormais être adressé par mail à la CDA ([cda@var.fff.fr](mailto:cda@var.fff.fr)) complété informatiquement, et signé de façon **MANUSCRITE** au format PDF.

### Section Désignations :

La CDA rappelle que les délais de traitement et d'anticipation des désignations ne permettent pas de répondre aux demandes tardives des clubs en matière d'attribution d'arbitre autres que celles définies avec le CD du District. Ces demandes doivent être adressées au minimum 21 jours avant et ce pour l'ensemble des compétitions. L'horaire du match concerné doit avoir été fixé par le club recevant.

#### a) Désignations football libre :

Le service Désignations Foot Libre est en difficulté pour le weekend du 12 et 13 novembre, avec entre autres plus de 46 arbitres à fournir pour le compte des championnats régionaux. Au regard du nombre important de rencontres et du fort taux d'indisponibilité des arbitres pour ce weekend, les désignations seront réalisées en fonction des arbitres restant disponibles en application des priorités données par le Comité Directeur du District.

Une information en ce sens a été adressée à la Commission Régionale des Arbitres pour l'informer de la situation.

#### b) Désignations Futsal :

Les désignations futsal sont réalisées en anticipation, afin d'être transmises dans les délais au responsable des désignations pour saisie dans le tableau général de suivi.



District du Var de Football

c) Désignations Football loisir :

Les désignations foot loisir sont réalisées en anticipation, afin d'être transmises dans les délais au responsable des désignations pour saisie dans le tableau général de suivi.

d) Désignations Observateurs :

Les désignations des observateurs ont été réalisées sur 3 weekend (02.10, 23.10 et 06.11) avec un fonctionnement qui semble, après une mise au point, être à la hauteur, et convenir aux exigences des désignations.

e) Astreinte :

**RAPPEL :** Une astreinte est mise en place pour centraliser toutes les problématiques liées à la tenue des rencontres au **06 30 93 82 82**. Le membre d'astreinte, après information d'un problème, prévient les arbitres et les observateurs avant de prévenir les responsables des désignations concernés.

 Section Disciplinaire :

a) Sanctions encourues & Convocations à faire :

La Section Disciplinaire a programmé une réunion jeudi 10 novembre à 17h00 afin d'établir la liste des arbitres ayant commis des infractions au règlement intérieur depuis le début de saison ainsi que la liste des arbitres à convoquer. Cette liste sera transmise au président pour validation lors de la prochaine réunion.

 Section Formation :

a) Formation initiale en arbitrage :

**FIA de SIX FOURS :**

La FIA de SIX FOURS a été un franc succès avec 26 nouveaux arbitres formés, dont 12 sont déjà désignables, 2 ont une licence en attente de validation, et 12 ne sont pas encore licenciés.

La CDA remercie vivement le club de du F.C. SIX FOURS LE BRUSC pour son accueil et la qualité des installations mise à disposition.

**FIA de LA MOUTONNE :**

A ce jour, l'IR2F a reçu 8 dossiers d'inscription pour cette session de formation qui se déroulera les samedis 19, 26 novembre et 3, 10 décembre de 08h00 à 17h00 au Complexe



Sportif de l'Estagnol à LA MOUTONNE.

Une communication a été adressé à l'ensemble des clubs ainsi qu'à l'ensemble des dirigeants de clubs pour les informer de cette session.

b) Stage jeunes :

Le stage des jeunes arbitres se déroulera du vendredi 11 au dimanche 13 novembre 2022 au CREPS de BOULOURIS.

Pour ce stage, 14 arbitres sont convoqués dont des stagiaires issus de la FIA de SIX FOURS. Le programme, le dress code ainsi que l'autorisation parentale va être envoyé aux arbitres le mercredi 9 novembre 2022.

c) Questionnaire PFP :

Le président fait un bilan de la participation au questionnaire n°1 de la Plateforme de Formation et de Perfectionnement. A ce jour, 86 arbitres ont répondu à ce premier test, et 123 ne l'ont pas encore réalisé.

Un mail de relance a été adressé ce mardi 8 novembre à l'ensemble des arbitres n'ayant toujours pas réalisé ce premier test.

Pour rappel, le test n°1 ne sera accessible que jusqu'au **15 Novembre 2022 à 23h59**. Il est obligatoire et fait partie intégrante de l'évaluation continue.

d) Formation continue stagiaires :

L'Equipe Technique Départementale en Arbitrage compte désormais 51 stagiaires dont 22 issus de la dernière FIA qui ont répondu aux sondages pour les cours dans les secteurs. 39 souhaitent participer aux cours organisés au District, 9 aux cours de CAMPS LA SOURCE, et 3 aux cours de FREJUS. Pour le premier mois de cours, 17 arbitres étaient présents sur les différents secteurs.

Pour le travail en ligne sur la Plateforme de Formation et de Perfectionnement 22 stagiaires ont réalisé le test n°1 avec une note moyenne 10,36/20, un résultat inquiétant.

La prochaine séance de cours aura lieu mercredi 9 novembre au District, le mardi 15 novembre à FREJUS, et le mardi 22 novembre à CAMPS LA SOURCE

e) Suivi des rapports d'observations :

A ce jour, l'ensemble des rapports d'observations sont parvenus à la CDA via l'outil



Portail des Officiels à l'exception d'un qui est en cours de rédaction via le formulaire utilisé l'année dernière.

Le Président rappelle que les frais doivent être transmis via le formulaire dès que le rapport a été communiqué. Chaque mois les frais sont arrêtés le 20 du mois pour traitement et transmission au service comptabilité du District.

f) Rattrapage tests physiques :

Le rattrapage des tests physiques arbitre football libre se dérouleront :

**le dimanche 27 novembre 2022 de 08h00 à 12h00**

**au Stade Maxime POGNANT de GAREOULT.**

Les convocations seront adressées aux arbitres concernés dès le jeudi 10 novembre 2022 via la messagerie officielle de chaque arbitre.

g) Stage Futsal :

Le président demande au référent futsal d'organiser au plus vite le stage futsal avec entre autres les tests physiques, et de transmettre la date, le lieu, les horaires, le nombre et le nom des arbitres ainsi que des encadrants.

La sollicitation d'un arbitre fédéral futsal est souhaitée.

 Questions diverses

La CDA est informée de la blessure d'un arbitre observé au cours de la première période, et décide de reprogrammer, conformément au règlement intérieur de la CDA, l'observation à une date ultérieure.

Le Président de la CDA, Cyril BOUREAU ainsi que Patrick FAUTRAD, vice-président de la CDA et représentant des arbitres au Comité Directeur ont participé, lundi 7 novembre 2022 à l'émission LAMATEUR FOOT de LIMPACT TV, à l'invitation de Fabien BONARDI, animateur de l'émission, pour évoquer les problématiques liées au manque d'arbitres et de la volonté de la CDA et du District de se rapprocher des clubs pour améliorer le climat autour des terrains. Cette émission est disponible en replay sur YouTube :

<https://www.youtube.com/watch?v=wC3XYKVEXZY>



## District du Var de Football



A 20h45 l'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance plénière.

*Prochaine réunion du bureau mardi 22 novembre 2022.*

Le Président : Cyril BOUREAU